SFP
Swiss Finance & Property Funds SA

Communiqué de presse

Zurich, le 23 novembre 2026

Annonce événementielle au sens de l'art. 53 RC

SF Sustainable Property Fund
Conditions de l'augmentation de capital

- **Volume cible : environ CHF 83 millions**
- **Délai de souscription : du 25 novembre au 8 décembre 2026, 12h00 HEC**
- **Date de libération : 15 décembre 2026**

La Swiss Finance & Property Funds SA procédera à une augmentation de capital d'environ CHF 83 millions (brut) pour le SF Sustainable Property Fund du 25 novembre au 8 décembre 2026, 12h00 HEC. Seize (16) parts existantes donnent droit à la souscription d'une (1) nouvelle part au prix d'émission de CHF 126.00 net.

L'émission sera réalisée sur la base d'un placement à la commission « best effort base » dans le cadre d'une souscription publique en Suisse. Les droits de souscription pourront être négociés à la SIX Swiss Exchange du 25 novembre au 4 décembre 2026. La libération aura lieu le 15 décembre 2026. Au maximum, 661 295 nouvelles parts seront émises. Le nombre de parts en circulation passera ainsi de 10 580 735 à un maximum de 11 242 030. Le cas échéant, les parts non souscrites ne seront toutefois pas émises, et le montant de l'émission sera réduit en conséquence. La gestion du fonds annoncera le nombre final de nouvelles parts à émettre aux investisseurs au plus tard le 10 décembre 2026.

Le produit de l'émission sera utilisé pour l'acquisition de biens immobiliers existants, le développement du portefeuille via de nouveaux projets et rénovations, ainsi que pour la réduction de la dette portant intérêt.

Conditions d'émission

Volume d'émission	Volume cible : CHF 83 millions
Période de souscription	Du 25 novembre au 8 décembre 2026, 12h00 HEC
Prix d'émission par part	CHF 126.00 net
Ratio de souscription	16:1 – chaque part existante se voit attribuer un (1) droit de souscription. Seize (16) droits de souscription donnent droit à la souscription d'une (1) nouvelle part
Négoce des droits de souscription	Un négoce officiel des droits de souscription aura lieu du 25 novembre au 4 décembre 2026 à la SIX Swiss Exchange.
Libération	15 décembre 2026
Numéro de valeur/ISIN (part)	Valor 12079125 / ISIN CH0120791253 / Ticker SFPF
Numéro de valeur/ISIN (droit de souscription)	Valor 162874295 / ISIN CH1628742954 / Ticker SFPF1
Banque dépositaire	UBS Switzerland AG, Zurich

Swiss Finance & Property Funds SA Seefeldstrasse 275, CH-8008 Zurich
+41 43 344 61 31, www.sfp.ch

Swiss Finance & Property Funds SA

Nous fournirons de plus amples informations sur l'augmentation de capital lors de la présentation en ligne du 25 novembre 2026 ou lors d'un entretien personnel.

La présentation en ligne relative à l'augmentation de capital aura lieu comme suit :

- Mercredi 25 novembre 2026, 9h00 – Présentation en allemand
- Mercredi 25 novembre 2026, 10h00 – Présentation en anglais

Pour convenir d'un entretien personnel, les équipes Client Relationship Management à Zurich et Lausanne ainsi que Daniel Babic, Portfolio Manager, se tiennent à votre disposition.

Contact

Daniel Babic
Portfolio Manager Real Estate Direct

Swiss Finance & Property Funds SA
babic@sfp.ch

Dr Patrick Sege
Head Client Relationship Management & Marketing
Swiss Finance & Property SA
sege@sfp.ch

SF Sustainable Property Fund

Le SF Sustainable Property Fund investit les actifs du fonds immobilier dans des biens et projets immobiliers dans toute la Suisse. L'accent est mis sur le résidentiel, qui doit représenter au moins trois quarts du portefeuille total (mesuré par les loyers nets attendus). Le fonds vise à atteindre les objectifs fédéraux de neutralité carbone d'ici 2050 au plus tard grâce à ses approches en matière de durabilité, son orientation climatique, l'intégration ESG et des critères d'exclusion. Cela est réalisé par la définition d'objectifs intermédiaires et la mise en place d'un parcours de réduction clair.

Disclaimer

Le SF Sustainable Property Fund (ISIN CH0120791253) est un fonds de placement de droit suisse de la catégorie « fonds immobilier » au sens des art. 25 ss en relation avec les art. 58 ss de la loi sur les placements collectifs de capitaux du 23 juin 2006 (LPCC). Ce communiqué de presse ne constitue ni un prospectus au sens des articles 35 et suivants de la loi fédérale sur les services financiers (LSFin) ou des articles 27 et suivants du règlement de cotation de la SIX Swiss Exchange, ni une feuille d'information de base (KID). Ces documents, qui sont seuls déterminants pour une décision d'investissement, peuvent être obtenus gratuitement auprès de Swiss Finance & Property Funds SA. Ce communiqué de presse peut contenir des déclarations relatives au futur, par exemple des attentes, des plans, des intentions ou des stratégies concernant l'avenir. De telles déclarations sont soumises à des incertitudes et à des risques. Par conséquent, le lecteur doit être conscient que ces déclarations peuvent différer des événements futurs réels. Toutes les déclarations de ce communiqué de presse orientées vers le futur reposent sur des données à la disposition de Swiss Finance & Property Funds SA au moment de sa publication. La société décline toute obligation de mettre à jour les déclarations prospectives du présent communiqué de presse à une date ultérieure en raison de nouvelles informations, d'événements futurs ou autres. Les investissements dans des produits financiers comportent différents risques, la perte potentielle du capital investi en faisant partie. Le prix, la valeur et la rentabilité de placements collectifs de capitaux sont soumis à des variations. Les performances du passé ne constituent pas des indicateurs de l'évolution future et n'offrent aucune garantie quant aux performances à venir. Swiss Finance & Property Funds SA ne se porte pas garante de la réalisation effective des augmentations de valeur attendues. Des informations détaillées sur le négoce de valeurs mobilières et les investissements dans des placements collectifs de capitaux peuvent être consultées dans la brochure « Risques inhérents au commerce d'instruments financiers » de l'Association suisse des banquiers. Les informations données dans cette publication proviennent de sources considérées comme fiables par Swiss Finance & Property Funds SA. Swiss Finance & Property Funds SA n'assume toutefois aucune garantie explicite ou implicite quant au fait que les informations et les données publiées sont correctes, complètes, précises et actuelles. Swiss Finance & Property Funds SA ne se porte pas garante d'éventuelles pertes ou d'éventuels dommages (dommages directs, indirects ou consécutifs) provenant de la distribution de ce document ou de son contenu ou en lien avec la distribution de ce document. Les informations données dans ce document peuvent être modifiées à tout moment sans annonce préalable. Le présent communiqué de presse, copies incluses, ne doit pas être envoyé ou emporté ou distribué aux États-Unis ou remis à des « US-Person » (au sens de la Régulation S de l'US Securities Act de 1933 dans sa version respectivement en vigueur). Des parts de placements collectifs de capitaux ne doivent être ni proposées, ni vendues, ni livrées aux États-Unis et sur leurs territoires. Des parts du fonds ne doivent être ni proposées, ni vendues, ni livrées à des citoyens des États-Unis ou à des personnes ayant leur domicile ou leur siège aux États-Unis et/ou à des personnes physiques ou juridiques dont les revenus et/ou recettes, indépendamment de leur origine, sont assujetties à l'impôt sur le revenu étasunien, ainsi qu'à des personnes considérées comme ayant qualité de « US-Person » conformément à la Régulation S de l'US Securities Act de 1933 et/ou à l'US Commodity Exchange Act dans la version respectivement applicable. Il en est de même concernant les États et pays dans lesquels une telle distribution est interdite.